



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

schémas de cohérence territoriale

Question écrite n° 122423

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la mise en place des SCOT. L'intérêt de ce dispositif en matière d'aménagement n'est plus à faire. C'est pourquoi, pour inciter à leurs mises en place, les DDE peuvent élaborer le cahier des charges pour l'appel d'offres nécessaire à l'étude du SCOT. Mais cette rédaction est fournie gratuitement par certaines DDE et refusée par d'autres. Il le prie donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour harmoniser ces pratiques sur l'ensemble du territoire et inciter nos communes rurales à s'engager.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122423

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3912